

CLASSES DE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 1980-1981 - INDEMNITE AUX INSTITUTEURS

Sur proposition de Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal chargé de la Commission écoles,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- il sera versé à Monsieur WILHELM, Directeur de l'Ecole primaire du Centre, qui va assurer le fonctionnement de la classe de neige à EXCENEVEX, du 23 Février au 14 Mars 1981, une indemnité de 900 Frs, pour compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire.

- Une indemnité de 900 Frs sera versée à MM. FRIOT et BLANDRE ou leurs remplaçants, instituteurs au groupe primaire Pierre Loti, assurant le fonctionnement des classes de neige à ARGENTIERE (Haute Savoie) du 1er au 20 Décembre 1980 et du 23 Février au 14 Mars 1981.